

DIU EVALUATION DES TRAUMATISÉS CRÂNIENS

FORMATION CONTINUE



Apporter une formation et une actualisation des connaissances sur l'évaluation, aux professionnels impliqués dans l'expertise médicale des traumatisés crâniens.

Spécificités de la formation

Il existe deux diplômes différents avec un tronc commun sur les deux premiers modules:

- Evaluation des traumatisés crâniens destiné surtout aux personnes intéressées par l'évaluation médico-légale du dommage corporel
- Traumatisés crâniens, Aspects médicaux et sociaux destiné aux professionnels impliqués dans la prise en charge médicale et/ou médico-sociale.

Ces deux DIU différents comportent un tronc commun (sessions de Paris et Bordeaux) puis un module spécifique chacune (Paris ou Bordeaux pour Evaluation des Traumatisés Crâniens; Angers pour Aspects Médicaux et sociaux).

Compétences développées

L'objectif de ce diplôme est de former les étudiants à l'évaluation qui est une activité décisive pour l'avenir des traumatisés du crâne. Elle permet une orientation correcte à l'issue de la période de rééducation vers une reprise adaptée de l'activité professionnelle ou scolaire ou vers des établissements appropriés.

C'est aussi la base principale de l'indemnisation.

Conditions d'admission

Ce diplôme concerne principalement mais non exclusivement : les médecins.

Sont concernés les experts auprès des tribunaux, auprès des compagnies d'assurance, les spécialistes en évaluation des dommages corporels mais aussi les neurologues et rééducateurs qui ont à évaluer les séquelles en vue d'une meilleure insertion sociale.

Sont aussi autorisés à s'inscrire :

- . Les titulaires du diplôme d'état de Docteur en médecine,
- . Les étrangers titulaires d'un diplôme de Docteur en médecine délivré par un pays étranger et permettant

- d'exercer la médecine dans ce pays,
. Les titulaires du Master de Psychologie Clinique,
. Les titulaires du D.E. d'Ergothérapie.

Sur avis du Collège Pédagogique :

- . les professionnels impliqués dans l'évaluation du dommage corporel (Avocats, Magistrats, Assureurs).

Nombre minimum pour l'ouverture: 20 inscrits à l'UVSQ

Inscription

1) Candidature :

Envoyer au préalable CV et lettre de motivation entre le 1er septembre et le 15 Novembre auprès du Responsable de Formation pour obtenir une autorisation pédagogique d'inscription :

Isabelle HOLOBINKA
Assistante du Professeur P. AZOUVI
Hôpital Raymond Poincaré
92380 GARCHES
Tél : 01.47.10.70.74
Fax : 01.47.10.70.73

isabelle.holobinka@aphp.fr

2) Inscription Administrative :

a) Une fois autorisé.e à vous inscrire, télécharger et retourner le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives et des règlements avant le 30 décembre à :

Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines
UFR Simone Veil - santé
Département DPC et Formation Médicale Continue
2, Avenue de la Source de la Bièvre 78180 Montigny-le-Bretonneux

b) Un accusé réception est envoyé par le Dpt DPC - Formation Médicale Continue (vérifier les indésirables en cas de non réception)

c) Paiement de l'action de formation

Dans le cadre d'un financement individuel :

- Procéder au paiement par virement du coût de la formation **sous 8 jours à compter de la date d'envoi du mail AR reçu**. Les coordonnées bancaires figurent dans le mail.

- Signer le contrat de formation joint au mail AR

- Adresser **impérativement par mail** une copie du virement effectué et contrat signé à l'adresse fc-medicine@uvsq.fr.

- Dès réception de la copie de virement et contrat de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

Dans le cadre d'un financement organisme :

- Faire signer la convention de formation joint au mail AR. Une facture conforme aux modalités indiquées dans le dossier d'inscription (pages 3 et 4) sera émise par l'Agence comptable.

- Dès réception de la convention de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue, les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

d) Procéder à l'inscription en ligne **sous 8 jours à compter de la date d'envoi des identifiants**

Le paiement en ligne des droits d'inscription est attendu

TARIFS :

Droits d'inscription universitaire : 170 € pour 2019-2020 (sous réserve de modification)

+ Coût de formation :

Financée par un organisme : 1000€

Non financée : 750€

Contenu de la formation

Cours théoriques : Physiopathologie – Evaluation en vue d'une indemnisation. Déficiences physiques neurologiques et orthopédiques. Pronostic. Expertise des séquelles O.R.L. Traumatismes crâniens légers. Neuro-Imagerie. Problèmes uro-sexologiques. Particularités de l'expertise des traumatismes crâniens de l'enfant. Introduction à la neuropsychologie. Etats végétatifs. Troubles affectifs et comportementaux. La famille du traumatisés crânien. Epilepsie. Expertise intermédiaire. Séquelles ophtalmologiques et stomatologiques. Les troubles neuro-psychologiques. Aspects psycho-pathologiques. Filières de réinsertion et réadaptation.

Enseignement pratique : Présentation des outils d'évaluation, des échelles de handicap et de dépendance fonctionnelle. Commentaires d'expertises sur dossiers et d'après des enregistrements vidéo. Visite d'établissement.

. 1er module en Région Parisienne 5 jours (fin janvier),

. 2ème module en Région Bordelaise 5 jours (avril),

. 3ème module (en alternance une année sur deux) - Région Parisienne ou Région Bordelaise : 3 jours (mi mai)

58h d'enseignement théorique (2 modules de 5 jours + 1 module de 3 jours)

25h d'enseignement pratique

Contrôle de connaissances

Changement de modalités pour l'obtention du diplôme :

Modification des modalités d'examen :

. **un examen partiel** de 30 minutes noté sur 10 passé à Bordeaux sur le programme de Versailles St. Quentin,

. **un examen partiel de 30** minutes noté sur 10 (passé à Bordeaux ou Versailles St. Quentin en alternance) sur le programme de Bordeaux.

. **un examen terminal** d'une heure noté sur 20 passé à Versailles St. Quentin sur l'ensemble du programme. Soit une note totale sur 40.

Admis si la note totale est supérieure à 20/40.

. **un oral de rattrapage** : si note entre 16 et 20/40.

Présence obligatoire aux différentes sessions de cours.

. **l'absence à un module entier** : pas autorisé à passer l'examen de juin mais peut-être autorisé à passer l'examen oral de septembre.

. **absence à un partiel (sans certificat médical)** : équivaut à 0/10 mais n'empêche pas de passer les autres examens.

. **absence à un partiel (avec certificat médical)** : session écrite de rattrapage de 30 minutes notée sur 10, (date et lieux fixés par les enseignants).

Année post-bac de sortie

[Autre]

Adresses et coordonnées

Professeur Philippe AZOUVI

Service de Médecine Physique et de Réadaptation

Hôpital Raymond-Poincaré

92380 GARCHES

01.47.10.70.70

philippe.azouvi@rpc.aphp.fr

Secrétariat du Professeur Philippe AZOUVI

Isabelle Holobinka

Contacts formation continue

» Pour toute question concernant :

- les candidatures
- le contenu des enseignements
- le planning de formation et les dates
- les lieux de formation
- les examens ...

contacter

Isabelle HOLOBINKA
Assistante du Professeur P. AZOUVI
Hôpital Raymond Poincaré
92380 GARCHES
Tél : 01.47.10.70.74
Fax : 01.47.10.70.73

isabelle.holobinka@aphp.fr

» Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines

UFR Simone Veil - santé
Département DPC et Formation Médicale Continue
2, Avenue de la Source de la Bièvre
78180 Montigny-le-Bretonneux
fc-medecine@uvsq.fr
01 70 42 94 94 / 01 70 42 92 73 / 01 70 42 94 82

Nos missions :

- Inscription administrative
- Suivi du dossier de prise en charge
- Contractualisation
- Convention de stage
- Envoi du diplôme